

REPUBLICQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-61 du 29 Mars 1991

portant approbation des comptes de fin d'exercice 1988 et de la période intérimaire allant du 1er Janvier au 30 Septembre 1989 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des Pouvoirs durant la Période de Transition ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition des Cabinets du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministères ;
- VU le Décret N° 84-478 du 17 Décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- VU le Décret N° 90-391 du 13 Décembre 1990 portant Attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques ;

.../...

VU le Décret N° 84-62 du 27 Janvier 1984 portant approbation des Statuts des Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER ;

SUR proposition conjointe du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative et du Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Février 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés les comptes de fin d'exercice 1988 et de la période intérimaire allant du 1er Janvier 1989 au 30 Septembre 1989 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural de l'Atacora.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

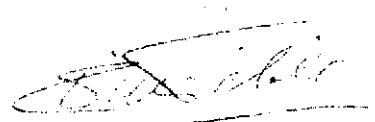
Fait à COTONOU, le 29 Mars 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREFOU

Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

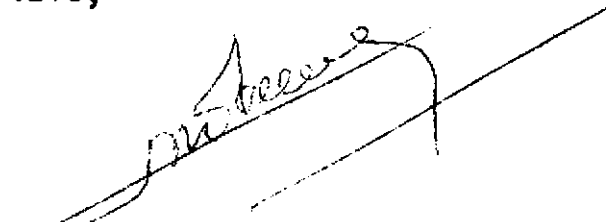


Jean Florantin V. FELOHO

Ministre intérimaire

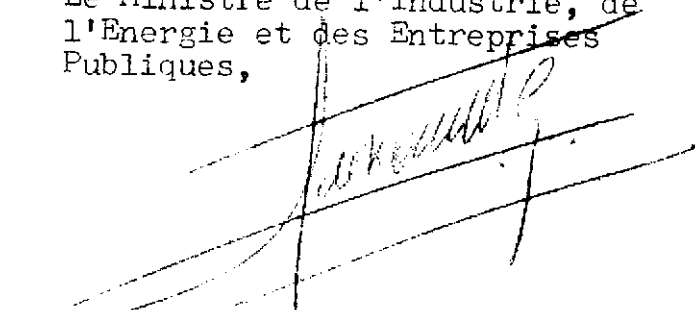
.../...

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopéra-
tive,



Mama ADAMOU N'DIAYE

Le Ministre de l'Industrie, de
l'Energie et des Entreprises
Publiques,



Fatiou ADEKOUNTE

Ampliations : PR 6 HCR 4 PM 4 SGG 4 MDRAC-MIEEP 10 AUTRES MINISTERES
T2 IGE 12 DPE-INSAE 3 BCP 1 DOCT 1 CORDER 12 SONAPRA 2 DAGRI 1 BCEAO
2 CCIB 2 CAB 2 BUDGET 2 TRESOR 2 PREFECTURES 6 JORB 1.-